



NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Couverture des enfants non inscrits

Afin de fournir aux parents plus de temps pour inscrire leurs enfants, les enfants non inscrits de parents admissibles aux SSNA (membres des Premières Nations ou Inuits reconnus) seront dorénavant couverts jusqu'à l'âge de 18 mois. Auparavant, les enfants non inscrits étaient couverts jusqu'à l'âge d'un an.

Pour soumettre une demande de paiement pour un enfant non inscrit, et ce, jusqu'à ce qu'il atteigne 18 mois, les fournisseurs doivent appeler le Centre de prédétermination dentaire (CPD) pour obtenir de l'aide. Le CPD attribuera un numéro temporaire de client qui pourra servir aux fins de traitement des demandes de paiement jusqu'à ce que l'enfant atteigne 18 mois. Les nouveaux numéros sont attribués la même semaine que la demande est présentée, pourvu que cette demande ait été reçue avant midi, HE, le mercredi. Les numéros temporaires sont activés le jeudi à 17 h, HE, aux fins de facturation.

RAPPELS

Coûts associés à la sédation

Comme en fait état la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale, les honoraires admissibles relatifs aux codes d'actes associés à la sédation et à l'anesthésie générale comprennent la sédation et l'induction, peu importe le mode d'administration (par ex. voie parentérale (intraveineuse), injection). Cela s'applique à l'anesthésie générale, à la sédation profonde, à la sédation modérée et à la sédation minimale, y compris à la sédation orale.

Les médicaments utilisés pour la sédation ne sont pas admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale, consultez le [Guide concernant les prestations dentaires](#).

Carte de statut d'Indien, numéro d'identification du bénéficiaire du Programme des SSNA et date de renouvellement de la carte

Il incombe au fournisseur de vérifier l'identité du client avant de lui fournir des services.

Le certificat sécurisé de statut d'Indien sert de numéro d'identification du client inscrit au Programme des SSNA, et doit figurer sur toutes les demandes de paiement, de prédétermination ou de postdétermination. Pour nous assurer que les renseignements sur le client des Premières Nations sont saisis correctement et qu'il n'y a pas d'erreur sur l'identité de la personne, nous recommandons aux fournisseurs de demander au client de présenter, lors de sa visite, sa carte de statut d'Indien (certificat de statut d'Indien plastifié ou certificat sécurisé de statut d'Indien).

Les fournisseurs ne peuvent refuser de fournir des services à un client des Premières Nations parce que la date de renouvellement indiquée sur la carte de statut de ce dernier est dépassée. Veuillez noter que le statut d'Indien n'a pas de date d'expiration. Par ailleurs, les fournisseurs peuvent utiliser le numéro de statut d'Indien pour soumettre des demandes de paiement au Programme des SSNA. Les fournisseurs peuvent également communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada pour vérifier l'admissibilité du client au Programme des SSNA.

Veuillez noter que les clients inuits n'ont pas de carte de statut d'Indien. Ils disposent d'un numéro d'identification qui commence par la lettre N (numéro d'identification utilisé par le Programme des SSNA). Pour les clients inuits admissibles des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, leur numéro d'identification N est lié à leur carte d'assurance maladie, de sorte que ce numéro peut être indiqué sur les demandes soumises. Les clients inuits qui n'ont pas de carte d'assurance maladie doivent fournir une photo d'identification, ainsi que leur numéro d'identification N utilisé par le Programme des SSNA.

Les clients peuvent communiquer avec leur bureau régional du Programme des SSNA pour obtenir de l'aide relativement à leur carte de statut ou leur numéro N.

Codes d'actes dentaires relatifs aux matériaux de réparation additionnels

Les codes d'actes relatifs aux matériaux de réparation additionnels (MRA) suivants (71309, 71310, 71311, 71313, 71314, 71315, 71010 et 72021) sont couverts dans le cadre du Programme des SSNA. Ces codes ont seulement des frais de laboratoire interne fixes et peuvent être utilisés seulement en plus de codes d'actes admissibles de réparations réguliers*, le cas échéant.

Ces codes d'actes de MRA, comme les codes d'actes admissibles de réparations réguliers, ne nécessitent pas de prédétermination (PD) et peuvent être envoyés directement à Express Scripts Canada pour le paiement; EXCEPTION faite lorsqu'une soumission implique de multiples lignes de réclamation pour le même code de MRA, pour le même client, avec la même date de service (voir les exemples ci-dessous). Les denturologistes doivent envoyer les soumissions impliquant de multiples lignes de réclamation pour le même code de MRA en tant que postdétermination (autorisation après les faits) au Centre de prédétermination dentaire aux fins de révision. Si une soumission impliquant de multiples lignes de réclamation pour le même code de MRA est envoyée directement à Express Scripts Canada et n'est pas supportée par un numéro de PD, seule la première ligne de réclamation pour le code de MRA sera payée et toutes les lignes de réclamation duplicata seront rejetées. Les lignes de réclamation rejetées devront ensuite être soumises au CPD aux fins de révision.

* Nous vous rappelons que les codes de réparation réguliers suivants sont assujettis à une limite de fréquence d'une (1) réparation par prothèse par période de 12 mois : 36110, 36120, 46110, 46120, 36210, 36220, 46210, 46220, 46310 et 46320.

Exemples de demandes de paiement comportant une ou plusieurs lignes :

- 1) Soumission envoyée directement à Express Scripts Canada :
 - 46310 – Prothèse partielle, maxillaire supérieur – ajout d'une dent ou d'un crochet
 - 71313 – Nouvelle dent (chaque dent)
- 2) Soumission envoyée au CPD, comme postdétermination :
 - 46310 – Prothèse partielle, maxillaire supérieur – ajout d'une dent ou d'un crochet
 - 71313 – Nouvelle dent (chaque dent)
 - 71313 – Nouvelle dent (chaque dent)

Consultation du Guide concernant les prestations dentaires

Afin de refléter les politiques actuelles du Programme des SSNA, le [Guide concernant les prestations dentaires](#) est mis à jour trimestriellement pour correspondre avec la publication des bulletins des SSNA à l'intention des fournisseurs de soins dentaires. Nous encourageons les fournisseurs à mettre à jour leur version électronique du document ou à imprimer le document à nouveau à partir du site Web des SSNA à l'adresse canada.ca/ssna. Par ailleurs, les modifications apportées aux politiques sont communiquées dans les bulletins publiés régulièrement.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

Veillez avoir votre numéro de fournisseur sous la main.
1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour soins dentaires

**Postez les demandes de paiement
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

Télécopiez les demandes de paiement au
numéro sans frais : 1 888 249-6098

Service des relations avec les fournisseurs

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès
du Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

**Télécopiez le Formulaire d'inscription du fournisseur
de soins dentaires dûment rempli au**
numéro sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

**Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES

Centre de prédétermination dentaire

Soins dentaires

**Programme des services de santé non assurés
200, Promenade Églantine
IA 1902D
Ottawa, ON K1A 0K9**

Téléphone sans frais : 1 855 618-6291
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Services d'orthodontie

**Programme des services de santé non assurés
200, Promenade Églantine
IA 1902C
Ottawa, ON K1A 0K9**

Téléphone sans frais : 1 866 227-0943
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

PRÉDÉTERMINATIONS

Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en Colombie-Britannique n'est pas centralisé à Ottawa. La Régie de la santé des Premières Nations traite les demandes de prédétermination, les demandes de remboursement aux clients et les demandes d'appels.

**Régie de la santé des Premières Nations
757, rue West Hastings
Bureau 540
Vancouver, BC V6C 3E6**

Téléphone : 1 888 321-5003
Télécopieur : 1 604 666-5815

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.